



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Avenir du complexe de la halle et plan directeur pour les bâtiments communaux

Voici près d'un an déjà que des informations détaillées avaient été données en lien avec l'avenir des bâtiments communaux dont l'assainissement du complexe de la halle avec l'administration communale et les classes du jardin d'enfants constitue certainement l'une des pièces maîtresses.

Longtemps considérée comme infrastructure vouée à la démolition dans l'esprit de beaucoup, il est utile de rappeler que l'ensemble des études très approfondies menées ces dernières années par des bureaux d'architecture, d'ingénieurs et autres spécialistes dans le domaine des structures du béton ont révélé que ce complexe conserve une valeur certaine et mérite à ce titre d'être assaini en profondeur.

Evolution au cours des douze derniers mois

En mars 2008, l'accent avait été mis sur le fait que l'assainissement envisagé du complexe communal de la rue des Prés 5 n'était pas de nature à résoudre l'ensemble des problèmes, l'administration communale ainsi qu'une classe du jardin d'enfants étant trop à l'étroit. De plus, l'accessibilité de l'administration est très problématique pour les personnes à mobilité réduite. Enfin, il convenait aussi d'examiner la possibilité de restituer certains locaux ou surfaces à leur affectation d'origine.

Dans un premier temps, l'option avait été prise d'ériger un nouveau bâtiment sur les parcelles achetées par la commune au sud de la halle. Il était prévu d'y regrouper un certain nombre d'infrastructures liées à la petite enfance telles que classes de jardin d'enfants, locaux scolaires supplémentaires, salle polyvalente et éventuellement crèche-garderie ainsi que douches-vestiaires pour la place de sport.

Un examen approfondi des possibilités concrètes a alors révélé que la construction de locaux scolaires à cet endroit n'était pas compatible avec la zone. Par ailleurs, les habitants du périmètre concerné avaient conjointement évoqué certaines réticences en raison des nuisances dues au trafic supplémentaire.

Une partie du crédit d'étude voté par l'assemblée municipale de juin 2008 a été utilisée pour étudier la faisabilité et évaluer les coûts d'une construction scolaire sur le terrain communal en zone d'utilité publique situé à l'ouest des collèges. Ce site avait par ailleurs les faveurs du corps enseignant au départ déjà.

Une commission d'étude, chargée d'élaborer un programme des besoins, a été mise sur pied. Une fois en possession des éléments nécessaires, le bureau d'architecture E. Chavanne SA a élaboré un magnifique projet très attractif qui répondait à l'ensemble des besoins et attentes, mais dont les coûts totaux se sont avérés dissuasifs.

La planification financière prévoyait un nouveau bâtiment d'un coût inférieur à 2 millions de francs alors que le projet en question était évalué au double de ce montant.

La commission d'étude a alors retourné le dossier au conseil communal en l'invitant à établir une planification détaillée des assainissements et constructions à réaliser par étapes, ce en fonction des possibilités financières.

Dans l'intervalle, un rapport détaillé a également été élaboré au sujet des variantes possibles d'assainissement des façades et toitures du complexe de la halle. L'étude a démontré que seule une isolation périphérique totale et conforme aux dernières normes techniques connues ainsi que le remplacement de l'ensemble des portes et fenêtres seraient de nature à donner satisfaction à long terme et permettraient d'atteindre les objectifs recherchés en matière d'économie d'énergie. Il s'agit d'une part de la variante qui assure la plus grande longévité et d'autre part, chose surprenante, celle qui est la moins onéreuse.

Relevons au passage que l'adoption unanime de cette variante a conduit au déclassement du complexe communal entraînant le remboursement des subventions versées antérieurement pour sa conservation.

Au terme d'une période de réflexion et après une nouvelle étude approfondie des possibilités financières, le conseil municipal est arrivé à la conclusion que seul un procédé par étapes permettra d'assainir et construire les bâtiments et locaux nécessaires.

Un mandat d'étude a été adjugé à un bureau d'architecture pour établir un plan directeur des étapes et évaluer les coûts de chacune d'entre elles, ceci sur la base des priorités suivantes :

- assainissement de l'enveloppe extérieure du complexe de la halle avec construction d'une annexe à l'est
- construction de 2 nouvelles classes de jardin d'enfants à proximité des bâtiments scolaires existants (concept modulaire)
- assainissement intégral de l'intérieur du complexe de la halle
- en fonction des besoins, construction éventuelle de classes supplémentaires au-dessus des nouvelles classes de jardin d'enfants

Le plan directeur est en possession de la commune depuis la fin du mois de janvier 2009. Le conseil municipal et la commission d'étude l'ont étudié, puis évalué ses incidences sur le moyen terme.

Une priorité absolue a été mise sur la flexibilité des étapes. Elles seront réalisées au fur et à mesure des disponibilités financières. Une interruption de durée plus ou moins longue demeure possible à la fin de chaque étape.

S'agissant de la première phase, les réserves financières sont largement suffisantes grâce aux résultats particulièrement réjouissants enregistrés au niveau des comptes de ces dernières années. L'année 2008 n'a pas non plus fait exception à cette règle.

Prochaines étapes

Aujourd'hui, l'heure est venue de passer aux actes. La concrétisation de la phase 1 est planifiée pour les années 2009 à 2010. Cette première phase consiste à poser une isolation périphérique sur l'ensemble du complexe de la rue des Prés 5 avec :

- remplacement de toutes les fenêtres
- remplacement des portes et de la serrurerie
- complément d'assainissement des toitures là où cela est nécessaire

- construction d'une annexe du côté de la place de sport avec local de rangement des tables et chaises et création d'une nouvelle salle polyvalente

Pour l'annexe, deux variantes vont être proposées : l'une avec un sous-sol comportant des vestiaires, douches et sanitaires pour la place de sport, l'autre sans aménagement d'un local en sous-sol.

La décision de principe de procéder à l'assainissement et le crédit d'investissement pour la première phase des travaux décrite ci-devant avec construction d'une annexe à l'est fera l'objet d'un vote aux urnes en date du 17 mai prochain.

Auparavant, des renseignements détaillés seront donnés lors d'une assemblée publique d'information dont la date doit encore être fixée.

Enfin, l'objet du vote sera soumis en temps voulu aux ayants droit, accompagné d'un message circonstancié.

Le conseil municipal